

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 25 Mars 2008

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Mardi 25 Mars 2008 à 18h30 sous la présidence de Monsieur BLANC Thierry, Maire
Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE GROUBACH PEIFFER BATTAGLIA CHORON LICOIS CADIOU ROBIN RULLIER DUPUIS -RABION

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers municipaux de délibérer pour désigner les commissions suivantes

Appel d'offres / BLANC TH BATTAGLIA E ROBIN N CADIOU C

Impôts : La liste établie par le Conseil sera proposée aux services des impôts qui retiendra 6 titulaires et 6 suppléants

CCAS / BLANC TH CHORON D BATAILLE N RULLIER P DUPUIS-RABION R

Catastrophes Naturelles/ BLANC TH GROUBACH J CL LICOIS G

Finances/ BLANC TH CHORON PEIFFER F ROBIN N DUPUIS-RABION R

Cimetière/ DUPUIS-RABION R ROBIN N

Bâtiments Voirie Urbanisme Environnement/ BLANC TH, BATTAGLIA E, CADIOU C, GROUBACH JCI, BATAILLE N

Elections/ BLANC TH, RULLIER P (SPREF) PEIFFER F (TGI)

Communication/ PEIFFER F, CADIOU C, LICOIS G, CHORON D, DUPUIS-RABION R, BATAILLE N

AGEDI / PEIFFER F

Comite municipal des Fêtes Président BLANC TH

Vice Président LICOIS G

Trésorière ROBIN N

Les conseillers sont membres du comité

Animation/ Fêtes Sport Actions culturelles/ LICOIS G, RULLIER P, CHORON D, CADIOU C, ROBIN N, BATAILLE N

Déclaration préalable : Monsieur le Maire explique au conseil que seuls les secteurs sauvegardés nécessitent une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture depuis la réforme de l'urbanisme. Le Conseil décide d'étendre à tout le territoire cette obligation

Emploi/ Sur les indications données par le Maire, les conseillers décident de recruter une personne dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} Mai 2008 pour 20h par semaine.

Une annonce sera faite par l'ANPE qui établit le contrat en question

Eclairage public/ Les établissements Lavandier ont proposé sur la demande qui leur a été faite, deux devis

1 de réhabilitation des anciens lampadaires d'un montant de 3 720 euros

2 de réhabilitation et changement des lampes pour 11 424 euros.

Thierry Blanc lui a demandé si un paiement en fois année était possible, le travail réalisé dès maintenant, la réponse est positive.

Le Conseil municipal décide de sursoir à cette décision et d'approfondir ce sujet

Indemnités :

Le Conseil municipal fixe les indemnités suivantes

Maire 17% de l'indice 1015

Adjoint 6,6% de l'indice 1015

Secrétaire IFTS à taux plein

Receveur Municipal : indemnité de conseil financier à taux plein